

Séance ordinaire :

L'an deux mil dix sept
le quatorze mars à 20H30
le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le sept mars s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, DERORY, TRIOMPHE, PONCET, VERMOREL, MASSARD, ESSERTEL, DALBEGUE, GAUMOND,

Absents avec excuse : MM LEFEBVRE, VINCENT

Mme MASSARD a été nommée secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

Orientations budgétaires 2017

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal d'inscrire les dépenses Investissement suivantes :

Budget Assainissement

Assainissement 4^{ème} tranche

Budget général

- Ecole
- Salle Polyvalente
- Requalification du Bourg
- Enfouissement réseaux secs bourg
- WC Publics
- Drapeau anciens combattants
- Mise en sécurité chemin piéton et passerelle
- Mur soutènement mur place mairie
- Adressage des rues

Le Conseil Municipal valide ces prévisions

Vote des taux des contributions directes

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'impositions des trois taxes directes locales pour l'année 2017. Les bases d'impositions pour l'année 2017 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. Une simulation a été faite sur les bases 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'impositions par rapport à l'année précédente et d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'habitation : 6.12
Taxe foncier bâti : 12.09
Taxe foncier non bâti : 43.51

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire Ecole

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal le projet de rénovation et remise aux normes, restructuration de l'école communale et dont le coût prévisionnel s'élève à 318 612 € HT soit 382 334.40 € TTC. Il souhaite soumettre une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Notre école fonctionne en RPI avec les communes de Arthun et Saint-Sixte. La commune de BUSSY-ALBIEUX accueille deux classes.

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire.

Adhésion des communes de PINAY et ST JODARD au Syndicat des Eaux de la BOMBARDE

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que les communes de PINAY et ST JODARD souhaitent adhérer au Syndicat des Eaux de la BOMBARDE.

Ces communes sont quasi intégralement alimentées en eau potable par le Syndicat, avec lequel elles ont entretenu jusqu'ici des rapports de client à fournisseur

Le Syndicat a approuvé cette adhésion en séance du 5 décembre 2016

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion des communes de PINAY et ST JODARD au Syndicat des Eaux de la BOMBARDE.

Bureau de vote élections

Le bureau du tour de garde des élections 23 avril et 7 mai 2017 est organisé